



# Plan de commercialisation responsable 2015-2020

Notre contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale  
de développement durable 2015-2020



## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

C'est avec grand plaisir que je vous présente le Plan de commercialisation responsable 2015-2020 de Loto-Québec. Depuis sa fondation, en 1969, Loto-Québec travaille à conjuguer sa mission commerciale et ses responsabilités envers la société. Près d'un demi-siècle plus tard, alors que le secteur des jeux de hasard et d'argent fait face à des défis importants, notre approche de responsabilité sociétale doit aussi évoluer. Ce document présente le résultat de nombreux travaux de fond qui visent à continuer d'ancrer cette approche dans notre gestion quotidienne.

Ce premier plan de commercialisation responsable permet d'opérationnaliser notre code de commercialisation responsable, intitulé « Nos règles du jeu » et adopté à l'automne 2014 par notre conseil d'administration, ainsi que la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Issu de l'expérience acquise grâce à nos deux premiers plans d'action de développement durable (PADD), ce plan illustre notre évolution et l'intégration de plus en plus importante des principes de développement durable dans notre modèle d'affaires. Cette maturité développée au fil des ans nous a amenés à adapter cette approche à notre réalité d'entreprise. Ainsi, nous sommes passés du développement durable à la commercialisation responsable.

Tous les secteurs de notre organisation ont collaboré à l'identification des meilleures pistes d'optimisation. Trois mots clés ont guidé la réflexion des groupes de travail : la « pertinence » de nos actions par rapport à notre mission et à nos parties prenantes; la « cohérence » de ces actions dans tous les secteurs de notre organisation; et la « performance » de celles-ci pour notre organisation et la collectivité. Les actions et gestes qui se trouvent dans ce document constituent des mesures transversales structurantes.

Cinq objectifs organisationnels interreliés nous animent : notre personnel, la fondation d'une démarche solide; le jeu responsable, une considération majeure dans notre domaine d'activité; l'intégrité des jeux, l'une des valeurs fondamentales de notre



A handwritten signature in black ink, which reads "Gérard Bibeau". The signature is fluid and cursive.

Gérard Bibeau  
Président et chef de la direction de Loto-Québec

organisation; la performance globale, qui consiste à créer de la valeur de façon durable; et nos parties prenantes, qu'il nous est essentiel d'impliquer pour bonifier nos opérations.

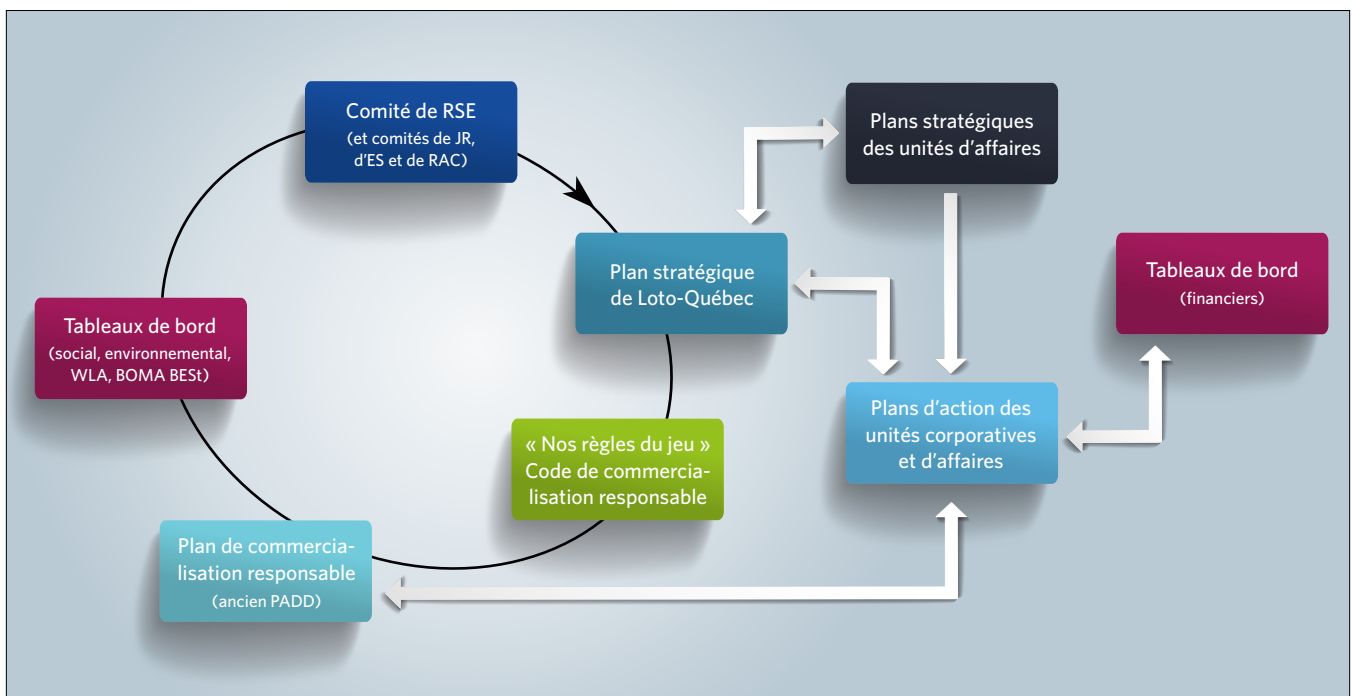
À Loto-Québec, la responsabilité sociétale est ancrée dans nos façons de faire. Nous pouvons – et devons – continuer à nous améliorer en ce sens. Dans la population du Québec, 1,4 % des adultes sont considérés comme à risque modéré de développer un problème de jeu et 0,4 % sont des joueurs pathologiques probables. Nous nous faisons un point d'honneur d'instaurer des mesures de commercialisation responsable en amont de notre chaîne de valeur. Les centres d'information dans nos établissements de jeux et la formation de notre personnel figurent parmi les mesures mises en place pour que nous poursuivions notre mission tout en nous assurant que le jeu reste un jeu.

C'est en unissant nos efforts que nous concrétiserons notre vision, qui est de proposer un divertissement de choix aux Québécois grâce à une offre attrayante, novatrice et compétitive, tout en demeurant un chef de file mondial en matière de commercialisation responsable.

De notre réalité opérationnelle  
à notre implication dans la collectivité,  
« la commercialisation responsable  
des jeux de hasard et d'argent  
consiste à optimiser,  
à chaque étape de nos activités,  
notre performance sociale,  
économique et environnementale ».



# UN SYSTÈME DE GESTION EN RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



Les actions de ce plan s'inscrivent dans une perspective à moyen et à long termes, et s'intègrent davantage à notre réalité organisationnelle. La structure de notre code de commercialisation responsable et de ce plan découle de l'analyse des chaînes de valeur de notre organisation et de ses secteurs.

Afin d'assurer la pérennité de notre nouvelle approche, nous intégrons la performance sociale et environnementale dans notre système de gestion. La commercialisation responsable prend racine dans notre plan stratégique. C'est ensuite dans

notre code de commercialisation responsable que nous décrivons nos engagements corporatifs de façon plus précise. L'opérationnalisation de ces engagements se fait de façon transversale dans notre plan de commercialisation responsable par des actions concrètes qui visent à répondre à nos enjeux sociétaux. Pour que nous puissions nous assurer de l'efficacité de notre démarche, des tableaux de bord seront mis en place et un suivi sera fait à l'aide de notre structure de gouvernance en responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

## UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE

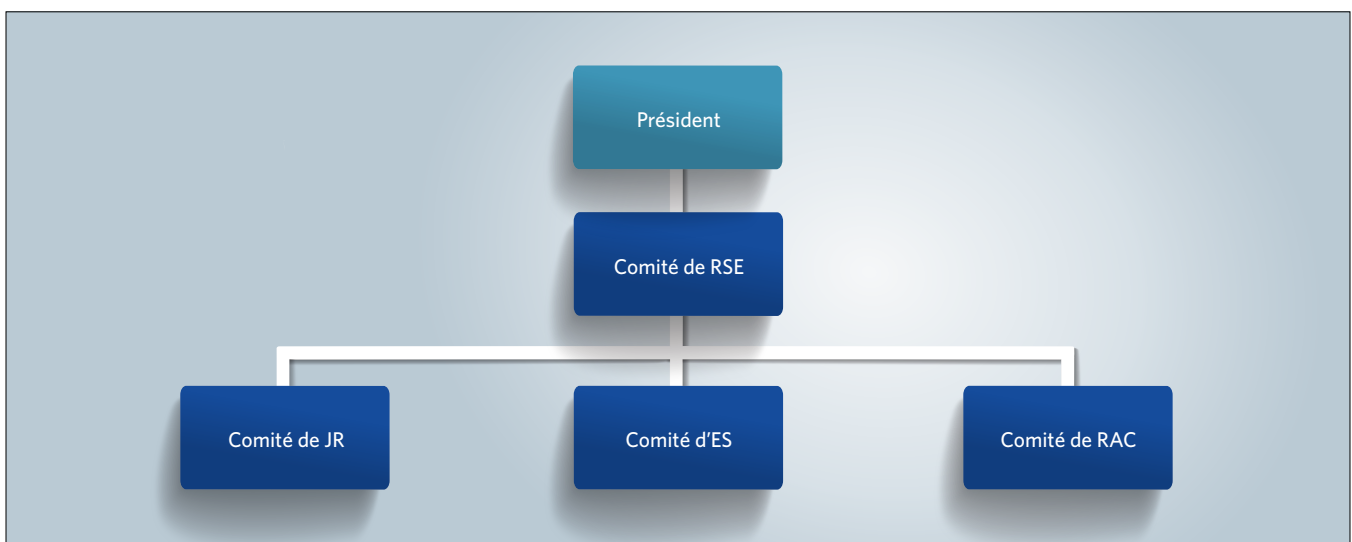
### COMITÉ DE RSE

Le comité de RSE a pour mandat de contribuer à l'optimisation et à la priorisation des mesures de responsabilité sociale dans les opérations. Il est piloté par la Vice-présidence au jeu responsable et à l'engagement sociétal, et est composé des dirigeants des principales unités d'affaires ainsi que de la vice-présidente à la stratégie corporative et aux affaires publiques. Il chapeaute également les travaux de trois comités directeurs.

### COMITÉS DIRECTEURS

Les trois comités directeurs sont composés de directeurs des unités corporatives et d'affaires de la Société. Ils ont pour mandat d'assurer la cohérence de nos mesures de responsabilité sociale et de contribuer à la reddition de compte de notre organisation en la matière. Intégrés au cadre de commercialisation responsable, les comités sont divisés de la façon suivante :

- Jeu responsable (JR) ;
- Environnement et société (ES) ;
- Relations avec la communauté (RAC).



## STRUCTURE DU PLAN DE COMMERCIALISATION RESPONSABLE

**OBJECTIF 1 :** Offrir un environnement de travail stimulant

**OBJECTIF 2 :** Optimiser les mesures de jeu responsable, à chaque étape de nos activités de commercialisation

**OBJECTIF 3 :** Assurer l'intégrité de nos jeux et de leurs canaux de distribution

**OBJECTIF 4 :** Poursuivre les efforts d'amélioration de notre performance globale

**OBJECTIF 5 :** Favoriser le dialogue avec nos parties prenantes dans une vision de complémentarité des rôles

Notre plan de commercialisation responsable comporte cinq objectifs transversaux. Le classement qui en a été fait ne constitue pas une priorisation au sens qu'on lui accorde généralement, mais vise avant tout à refléter, dans une certaine mesure, l'ordre dans lequel ont été formulés les orientations et les objectifs dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. En lisant les cinq objectifs l'un à la suite de l'autre, on comprend que notre personnel se trouve à la base du plan; les employés doivent être mobilisés et outillés pour que les résultats visés soient atteints.

Par la suite viennent les objectifs liés au jeu responsable et à l'intégrité des jeux, qui sont propres à notre domaine d'activité. Le quatrième objectif est plus global et vise l'amélioration continue de notre performance, tant financière que sociale, et environnementale. Cet objectif comprend également les notions de système de gestion et de mesure de la performance. Finalement, le cinquième objectif concerne l'engagement des parties prenantes.

## OBJECTIF 1 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT

L'intégration de la commercialisation responsable à tous les paliers de notre organisation se fait en équipe. Chaque intervenant doit comprendre le sens de notre démarche de commercialisation responsable et être en mesure d'y contribuer à son niveau. Il est donc essentiel que le premier objectif de ce plan soit la mise en place de conditions de succès.

	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
1	Favoriser la mobilisation des employés vers l'atteinte de nos objectifs d'affaires	Communiquer nos objectifs d'affaires et nos axes stratégiques, en faisant le lien avec la commercialisation responsable	Pourcentage d'employés établissant un lien entre la commercialisation responsable et les objectifs d'affaires	85 % des employés
		Souligner la contribution des employés à l'atteinte de nos résultats	Nombre de communications visant la reconnaissance d'employés impliqués directement dans des projets de commercialisation responsable	Quatre communications annuelles
2	Enraciner la commercialisation responsable dans notre culture organisationnelle	Intégrer les actions pertinentes du plan de commercialisation responsable aux plans stratégiques et d'action annuels des unités	Pourcentage de plans d'action annuels des unités intégrant des actions	100 % des plans
		Outiller nos employés en matière de commercialisation responsable	Pourcentage d'employés s'estimant outillés pour contribuer à au moins l'un des objectifs de la commercialisation responsable	80 % des employés
		Poursuivre nos efforts de sensibilisation et de formation en matière de jeu responsable auprès de nos employés	Pourcentage d'employés formés en jeu responsable	95 % des employés actifs



## OBJECTIF 2 : OPTIMISER LES MESURES DE JEU RESPONSABLE, À CHAQUE ÉTAPE DE NOS ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION

Étant donné l'industrie dans laquelle nous exerçons nos activités, soit celle des jeux de hasard et d'argent, le jeu responsable se trouve au cœur de nos enjeux d'entreprise. Améliorer nos pratiques dans ce domaine afin que nous puissions réduire les aspects potentiellement négatifs de nos activités constitue une préoccupation constante qui demande l'engagement de la direction et de tous nos employés. À chaque étape de notre commercialisation, de la conception à la distribution, en passant par la communication, nous déployons des efforts importants en jeu responsable.



	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
3	Assurer une offre dynamique et compétitive intégrant les principes du jeu responsable	Prendre en compte les principes du jeu responsable lors des processus de conception, d'approbation et d'évaluation de nos jeux	Pourcentage de nouveaux jeux évalués	100 % des nouveaux jeux
4	Veiller au respect du cadre de commercialisation responsable par nos détaillants, sensibiliser les joueurs à de bonnes habitudes de jeu dans nos établissements et intervenir auprès des joueurs présentant des difficultés	Valoriser l'amélioration des pratiques de nos détaillants en commercialisation responsable	À déterminer <sup>1</sup>	À déterminer <sup>2</sup>
		Augmenter la portée de nos outils de sensibilisation dans nos établissements	Nombre de contacts avec des clients aux Centres du hasard	Augmentation de 15 % d'ici 2020
		Poursuivre nos mesures de soutien auprès des joueurs présentant des difficultés	Pourcentage de nouveaux clients autoexclus intéressés par au moins l'un de nos services d'aide	20 % des clients autoexclus d'ici 2020
5	Concevoir et communiquer de l'information pertinente afin que les joueurs soient en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur participation et qu'ils puissent se divertir sans perdre le contrôle de leurs habitudes de jeu	Améliorer le taux de pénétration de l'information relative au jeu responsable auprès des joueurs	Pourcentage de joueurs qui connaissent les messages de base du jeu responsable	À déterminer <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Indicateur à déterminer à la suite de la revue des programmes de reconnaissance pour les détaillants

<sup>2</sup> Programmes en révision

<sup>3</sup> Cible à déterminer à la suite du premier sondage

## OBJECTIF 3 : ASSURER L'INTÉGRITÉ DE NOS JEUX ET DE LEURS CANAUX DE DISTRIBUTION

L'intégrité des jeux joue un rôle essentiel dans notre métier. Elle s'intègre dans toutes les sphères de notre organisation et demeure sans aucun doute une caractéristique de nos produits qui gagne à être connue.

Dès la création d'un jeu dans notre offre de divertissement, des règles et des procédures strictes sont mises en place afin de garantir l'intégrité du produit. Que ce soit du côté des logiciels, des équipements physiques, de nos fournisseurs, de nos employés ou même de nos clients, nous mettons tout en œuvre pour nous assurer que chacun des joueurs est traité sur un pied d'égalité.

Au fil des ans, nous avons adopté différentes politiques afin d'encadrer l'ensemble de nos activités névralgiques. Nous avons d'ailleurs mis en place des règles de sécurité physique et informatique rigoureuses qui permettent de protéger nos actifs ainsi que l'intégrité de nos systèmes et de nos données informatiques. Finalement, nous avons également développé divers moyens de communication qui facilitent chez les joueurs la compréhension des règles des jeux et des produits, pour assurer un divertissement dans l'ordre et la mesure.


Cet objectif comprend plusieurs cibles de 100 % d'efficacité, ce qui démontre notre détermination et notre sérieux envers cette démarche d'intégrité des jeux. Nos communications avec des parties prenantes externes et notre conformité avec les plus hautes normes de l'industrie font aussi preuve de notre approche proactive en ce qui a trait à l'intégrité, qui est d'ailleurs l'une des principales valeurs de la Société. C'est donc dans une optique d'amélioration continue que s'inscrit cette recherche des moyens les plus adaptés à un domaine en constante évolution.

	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
6	Communiquer les règles de tous nos jeux et produits	Divulguer les règles de tous nos jeux ou produits sur les billets de loterie, sur Internet, dans tous nos établissements de jeux ou dans nos points de vente	Pourcentage de jeux dont les règles sont disponibles pour les joueurs (en ligne, chez nos détaillants ou dans nos établissements)	100 % des jeux
7	Mettre en place des mesures d'encadrement qui assurent le respect de ces règles	Maintenir des systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) et assurer l'application des meilleures pratiques en matière de sécurité et d'intégrité	Certification Standard de contrôle de sécurité de la World Lottery Association (WLA) (Certification à la norme ISO/CEI 27001 : 2005)	Maintien de la certification (suivi annuel et renouvellement tous les trois ans)
		Maintenir des mesures de sécurité destinées à la protection des actifs et des jeux de la Société (surveillance, analyse, vigie, respect des écrits officiels)	Suivi des mesures	100 % de nos installations
8	Assurer que tous les joueurs sont traités sur un pied d'égalité	Faire certifier nos processus, jeux et générateurs de nombres aléatoires selon les lois et règlements en vigueur, ainsi que les normes dont nous sommes dotés, par des firmes externes spécialisées et indépendantes	Pourcentage de conformité des nouveaux jeux	100 %
		Assurer le maintien des standards minimaux de contrôle des processus clés de loterie, selon le standard de la Société de la loterie interprovinciale (SLI)	Attestation de la SLI	Maintien de l'attestation

## OBJECTIF 4 : POURSUIVRE LES EFFORTS D'AMÉLIORATION DE NOTRE PERFORMANCE GLOBALE

C'est en 2006 que notre première politique de développement durable a été approuvée par notre conseil d'administration. Depuis ce temps, nous avons passé par plusieurs phases de maturité de l'intégration de ce principe dans nos opérations. D'une approche de sensibilisation et de mobilisation de nos employés, nous avons évolué vers une approche de réduction de nos impacts environnementaux. Nous avons graduellement intégré les aspects sociaux dans la démarche. Ce plan incarne une approche réinventée, celle de la performance globale.

La mesure de la performance globale permet dorénavant de démontrer que la performance sociale et environnementale constitue non seulement un facteur de mobilisation du personnel, mais également un gage de rentabilité et de durabilité pour les organisations. Cette approche s'appuie sur une structure solide de gestion. Elle clarifie les processus et les pratiques de gestion, et vise à créer de la valeur de façon durable.

	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
9	Contribuer au dynamisme des communautés et améliorer la performance de nos programmes sociétaux	Optimiser les bénéfices de nos commandites pour notre organisation et la collectivité	Pourcentage d'événements ayant obtenu le seuil de durabilité	85 % des événements commandités
		Optimiser la diffusion des œuvres de la Collection Loto-Québec (en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec) 	Taux de fréquentation aux activités de diffusion de la Collection	Augmentation de 20 % d'ici 2020
10	Assurer une gestion efficace et efficiente de nos ressources	Implanter un système d'amélioration continue en commercialisation responsable et rendre compte de ses effets sur l'environnement et la société	Dollars économisés à l'aide de la démarche de commercialisation responsable	Économies de 20 M\$ grâce à l'approche de commercialisation responsable d'ici 2020 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les économies de cette action sont incluses dans le portefeuille global d'optimisation de la Société.



	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
11	Optimiser nos initiatives en matière d'acquisition, d'opération et de gestion des infrastructures		Nombre de projets ayant été bonifiés	100 % des projets structurants
		Développer, pour nos projets et appels d'offres, des critères de commercialisation responsable ainsi que des synergies afin de réduire les coûts et les impacts	Pourcentage d'appels d'offres de produits et de services évalué (à l'exclusion des appels d'offres pour les produits alimentaires et les services de consultation) afin de vérifier la possibilité d'y intégrer des critères d'approvisionnement responsable	100 % des appels d'offres
		Mettre en place une démarche d'amélioration de nos pratiques en matière de technologies de l'information et de la communication	Nombre d'améliorations mises en place en fonction d'un référentiel connu en éco-TIC	10 améliorations d'ici 2020
		Renforcer le système de gestion de la performance globale de nos infrastructures	Certifications BOMA BEST	Maintien des certifications
12	Optimiser la diffusion de notre performance en commercialisation responsable	Élaborer et intégrer des indicateurs de commercialisation responsable dans l'évaluation de notre performance	Dépôt semestriel des tableaux de bord aux comités de la structure de gouvernance	Rapport annuel de notre performance en commercialisation responsable
		Optimiser la diffusion de notre performance en commercialisation responsable	Pourcentage de satisfaction des visiteurs de la section Responsabilité d'entreprise du site web lotoquebec.com	À déterminer <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cible à déterminer à la suite du premier sondage de satisfaction des visiteurs



## OBJECTIF 5 : FAVORISER LE DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES DANS UNE VISION DE COMPLÉMENTARITÉ DES RÔLES

Travailler dans l'intérêt de la collectivité est un aspect important de la mission de Loto-Québec. Avec les années, nous avons mis en place une foule d'initiatives afin d'ouvrir différents canaux de communication avec nos parties prenantes. Que ce soit par l'un de nos projets dans le cadre de nos programmes sociétaux ou par nos médias sociaux, nous visons continuellement à créer des relations afin que tout le monde y gagne.

C'est cette création de valeur partagée qui nous pousse à tisser des liens constructifs avec l'ensemble de nos parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes. Par nos échanges, nous tentons de bien comprendre les enjeux de celles-ci afin d'explorer les différentes avenues de bonification de nos opérations. Finalement, en assurant une reddition de compte transparente et efficiente, nous pourrions améliorer la satisfaction à cet égard.

	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
13	Bonifier nos relations avec nos parties prenantes	Dynamiser l'ensemble de nos activités de communication en favorisant les plateformes numériques comme outil principal d'interactions avec nos publics	Taux d'engagement sur les plateformes de médias sociaux des unités d'affaires (de nos produits)	À déterminer <sup>1</sup>
			Taux d'engagement sur les plateformes de médias sociaux des unités corporatives	À déterminer <sup>1</sup>
		Développer des projets permettant de bonifier nos programmes sociétaux en lien avec nos parties prenantes	Nombre de nouveaux projets réalisés en partenariat avec des parties prenantes externes	10 projets d'ici 2020

<sup>1</sup> Cible à déterminer à la suite de la première mesure pour le taux d'engagement



Photo prise lors du festival Chromatic 2015 © Bruno Destombes

## CARTE STRATÉGIQUE

Les actions du plan ont été conçues afin de faciliter leur intégration d'un point de vue organisationnel. À cette fin, nous les présentons ici de façon schématique sous la forme d'une carte stratégique. Cette représentation du plan permet de visualiser les liens de cause à effet entre nos différentes actions.

Par ailleurs, on peut constater que la majorité de nos actions visent l'amélioration de nos processus internes. Cette approche nous permet également de pérenniser les principes de commercialisation responsable de façon efficiente, et lie nos indicateurs dans une perspective de création de valeur pour notre organisation et ses parties prenantes. Comme les objectifs du plan sont transversaux, on peut voir qu'ils s'inscrivent dans les différentes perspectives de la carte stratégique. Le code de couleur en facilite la lecture.

- OBJECTIF 1 :** Offrir un environnement de travail stimulant
- OBJECTIF 2 :** Optimiser les mesures de jeu responsable, à chaque étape de nos activités de commercialisation
- OBJECTIF 3 :** Assurer l'intégrité de nos jeux et de leurs canaux de distribution
- OBJECTIF 4 :** Poursuivre les efforts d'amélioration de notre performance globale
- OBJECTIF 5 :** Favoriser le dialogue avec nos parties prenantes dans une vision de complémentarité des rôles

PERSPECTIVES	ACTIONS DU PLAN DE COMMERCIALISATION RESPONSABLE	
CRÉATION DE VALEUR	12. Performance globale	
PARTIES PRENANTES	13. Relations avec nos parties prenantes	5. Sensibilisation des joueurs
		4. Commercialisation responsable, sensibilisation dans nos établissements et soutien aux joueurs
		6. Communication des règles de nos jeux et produits
PROCESSUS INTERNES	9. Performance sociale	3. Conception, évaluation et approbation de nos jeux
	10. Performance financière	7. Encadrement de nos règles
	11. Performance environnementale	8. Traitement équitable des joueurs
DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	1. Mobilisation	2. Culture organisationnelle

## ANNEXE

La Loi sur le développement durable spécifie que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration doit indiquer les objectifs particuliers qu'il ou elle s'était fixés, en conformité avec ceux de la stratégie, ou, le cas échéant, les motifs pour lesquels aucun objectif particulier n'a été déterminé vu le contenu de la stratégie adoptée. La présente annexe répond à cette exigence.

La démarche qui a mené à l'adoption du plan de commercialisation responsable s'est inspirée de trois mots : *pertinence*, *cohérence* et *performance*. Elle a été réalisée principalement grâce à l'implication des membres des comités de notre structure de gouvernance et de la haute direction. Elle s'appuie sur

l'expérience acquise depuis l'adoption de notre politique de développement durable en 2006 ainsi que sur les avancées réalisées, particulièrement depuis le début des années 2010, dans le cadre de la réflexion mondiale sur les enjeux qui concernent la RSE. C'est ainsi que, comme d'autres organisations, nous avons progressivement évolué vers un plan d'action plus ciblé, qui reflète davantage **les enjeux propres à notre organisation** tout en répondant pleinement aux activités incontournables de la stratégie. Cette approche favorise la performance sociale, économique et environnementale, et conséquemment la création de valeur partagée tant pour l'organisation que pour nos parties prenantes.

### MOTIFS RELATIFS AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS	MOTIFS
<b>Orientation 1 ■ Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</b>	
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.

<b>Orientation 2 ▪ Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable</b>	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	Une autre action associée à l'objectif 4 du plan d'action contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le plan de commercialisation responsable ne présente donc pas d'action spécifique supplémentaire.
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
<b>Orientation 3 ▪ Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité</b>	
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
<b>Orientation 4 ▪ Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques</b>	
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.

<p>4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p><b>Orientation 5 ▪ Améliorer par la prévention la santé de la population</b></p>	
<p>5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p><b>Orientation 6 ▪ Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités</b></p>	
<p>6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p><b>Orientation 7 ▪ Soutenir la mobilité durable</b></p>	
<p>7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>

<p>7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p><b>Orientation 8 ■ Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre</b></p>	
<p>8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>

lotoquebec.com

Dépôt légal  
ISBN 978-2-550-74963-9



**CERTIFIÉ - NIVEAU 4**  
CADRE DU JEU RESPONSABLE  
2012 - 2015

**CERTIFIÉ**  
STANDARD DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ  
VALIDÉ JUSQU'AU 9 JUIN 2017



**LOTO  
QUÉBEC**